

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 5 juillet 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 5 juillet 2021 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent :

M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2.

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 juin 2021;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités;
- 6 Administration générale :
 - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1er au 30 juin 2021;
 - 6.2 Autorisation de signature – Entente à intervenir entre la Municipalité de l'Ascension de N.S. et Arbec Bois d'œuvre Inc. cession du Lot 6 436 051 – Développement du secteur de La Baie Moreau – phase 2;
 - 6.3 Abroger règlement no : 2020-480;
 - 6.4 Vente d'un terrain résidentiel (#40) secteur de la Baie-Moreau à M. Serge Gagner et Mme Dominique Lacroix;
 - 6.5 Vente d'un terrain résidentiel (#51) secteur de la Baie-Moreau à M. Steeve Larouche;
 - 6.6 Vente d'un terrain résidentiel (#52) secteur de la Baie-Moreau à Mme Mélissa Maltais;
 - 6.7 Motion de sympathie à la famille de Mme Ginette Bilodeau suite à son décès;
 - 6.8 Motion de sympathie à la famille de Mme Karine Fradette suite au décès de son père M. André Fradette;

7. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 7.1 Acceptation de la dérogation mineure de M. Gérald Tremblay pour la propriété située au 500, Rang 5 Ouest, chemin #5;
8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :
 - 8.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise signalisation Inter-Lignes pour le lignage des Rangs 7 Ouest, 7 Est et 5 Ouest;
 - 8.2 Octroi d'un mandat à groupe MSH, service d'ingénierie – Préparation d'un estimé budgétaire pour l'alimentation en eau potable du secteur du Lac Richard;
9. Cultures, loisirs :
 - 9.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise Clôture Décor pour l'installation d'une clôture – Maison de la Culture;
 - 9.2 Octroi d'un contrat à Jardins Scullion – Aménagement horticole Maison de la culture;
 - 9.3 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Mise aux normes et Réfection du Skate-Park;
 - 9.4 Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec – Mise aux normes et Réfection du Skate-Parc;
10. Aide financière et appuis aux organismes :
 - 10.1 Octroi d'une compensation financière au Camp Patmos - Exercice financier 2021;
11. Ressources humaines :
 - 11.1 Embauche du personnel saisonnier – animateur camp de jours;
 - 11.2 Engagement d'une ressource temporaire – pour le remplacement d'un congé de la maladie;
12. Rapport mensuel du maire;
13. Affaires nouvelles :
 - 13.1
 - 13.2
14. Période de questions des citoyens;
15. Levée de la séance ordinaire.

1.1 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2021-181

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-

trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

3. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

R. 2021-182

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2021

R. 2021-183

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 au montant de 1 192 876,77 \$ \$.

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 au montant de 514 722,16 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 1 192 876,77 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2021-183.

Signé, ce 5 juillet 2021.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.S. ET ARBEC BOIS D'OEUVRE INC. CESSIION DU LOT 6 436 051 DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA BAIE MOREAU – PHASE 2

R. 2021-184

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Ouellet, maire et Monsieur Normand Desgagné, directeur-général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la cession de lot 6 436 051 pour le développement de la phase 2 du secteur de la Baie-Moreau

Adoptée

6.3 ABROGER RÈGLEMENT NO : 2020-480

R- 2021-185

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal abroge le règlement numéro 2020-480.

Adoptée

6.4 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL #40 SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MONSIEUR SERGE GAGNÉ ET MADAME DOMINIQUE LACROIX

R-2021-186

ATTENDU que Monsieur Serge Gagé et Madame Dominique Lacroix désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Monsieur Serge Gagné et Madame Dominique Lacroix, un terrain au coût de 10 000 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 835 (#40) contenant une superficie de 2 452,40 m² au 2205, Chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes, s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce, gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

6.5 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL #51 SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MONSIEUR STEEVE LAROCHE

R-2021-187

ATTENDU que Monsieur Steeve Larouche désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Monsieur Steeve Larouche, un terrain au coût de 10 000 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 846 (#51) contenant une superficie de 2 460.20 m² au 2315, Chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes, s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce, gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

6.6 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL #52 SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MADAME MÉLISSA MALTAIS

R-2021-188

ATTENDU que Madame Mélissa Maltais désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Madame Mélissa Maltais, un terrain au coût de 10 000 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 847 (#52) contenant une superficie de 2 460.20 m² au 2325, Chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes, s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce, gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

**6.7 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MADAME GINETTE BILODEAU
SUITE À SON DÉCÈS**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par l'ensemble des membres du conseil municipal, une motion de sympathie dûment signée en faveur de la famille de Madame Ginette Bilodeau décédée le 21 juin.

Adoptée

**6.8 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MADAME KARINE FRADETTE
SUITE AU DÉCÈS DE SON PÈRE MONSIEUR ANDRÉ FRADETTE**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal, une motion de sympathie dûment signée en faveur de la famille de Madame Karine Fradette, suite au décès de son père, Monsieur André Fradette le 18 juin 2021.

Adoptée

7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**7.1 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GÉRALD
TREMBLAY POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 500, RANG 5 OUEST,
CHEMIN #5, L'ASCENSION DE N.S.**

R. 2021-189

ATTENDU Que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété du 500, Rang 5 ouest, Chemin #15 à l'effet de régulariser l'emplacement du garage sur dalle de béton en cour avant à 1,96 mètre alors que le règlement de zonage # 2005-304 prévoit à l'article 4,2 que le bâtiment doit être implanté à au moins la moitié arrière de la cour latérale.

De plus, la demande porte également sur le maintien d'une remise à au moins 1,06 mètre alors que le règlement de zonage # 2005-304 prévoit qu'elle devrait être à au moins trois (3) mètres

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 500, Rang 5 ouest, Chemin #5 soit et est acceptée par la municipalité de L'Ascension de N.S. en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS, BATIMENTS ET ESPACES VERTS :

8.1 OCTROI D'UN CONTRAT A L'ENTREPRISE SIGNALISATION INTERLIGNES POUR LE LIGNAGE DES RANGS 7 OUEST, 7 EST ET 5 OUEST.

R. 2021-190

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, que le conseil municipal octroie un contrat à l'entreprise « Signalisation Inter-Lignes » pour le marquage des Rangs 7 ouest, Rang 7 est et Rang 5 ouest pour un montant de 7 305\$ plus les taxes applicables. Le tout tel que décrit dans l'offre de services SIL135411 du 5 juillet 2021.

Adoptée

8.2 OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE MSH, SERVICE D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION D'UN ESTIMÉ BUDGÉTAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR DU LAC RICHARD

R-2021-191

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseiller Michel Harvey, que le conseil municipal octroie un mandat à la firme MSH, service d'ingénierie, la préparation d'un estimé budgétaire pour l'alimentation en eau potable du secteur du Lac Richard.

Adoptée

9. CULTURES, LOISIRS

9.1 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE CLÔTURE DÉCOR POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – MAISON DE LA CULTURE

R. 2021-192

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par madame la conseillère Lise Blackburn, que le conseil municipal octroie un contrat à l'entreprise Clôture Décor pour la pose d'une clôture à la Maison de la culture pour un montant de 3 365,18\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 1^{er} juillet 2021.

Adoptée

9.2 OCTROI D'UN CONTRAT À JARDINS SCULLION – AMÉNAGEMENT HORTICOLE MAISON DE LA CULTURE

R-2021-193

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par madame la conseillère Nellie Fleury, d'octroyer un mandat à Jardins Scullion pour un montant de 22 375.51\$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement horticole de la Maison de la culture.

Adoptée

9.3 RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE – MISE AUX NORMES ET RÉFECTION DU SKATE-PARK

R-2021-194

Lors d'une séance du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur tenue le 5 juillet 2021,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury et dûment appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey

Que la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur autorise la présentation du projet : Mise aux normes et Réfection du Skate-Park du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur désigne Monsieur Normand Desgagné directeur-général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

9.4 FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – QUÉBEC – MISE AUX NORMES ET RÉFECTION DU SKATE-PARC

R-2021-195

Lors d'une séance du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur tenue le 5 juillet 2021,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury et dûment appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey

Que la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur autorise la présentation du projet : Mise aux normes et Réfection du Skate-Park du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur désigne Monsieur Normand Desgagné directeur-général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

10. AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

10.1 OCTROI D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE AU CAMP PATMOS – EXERCICE FINANCIER 2021

R. 2021-196

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal octroie une aide financière au Camp Patmos au montant de de 2 627,01 \$ tel que convenu à l'entente entre les parties.

Adoptée

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER – ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR – MEGHAN THIBEAULT

R. 2021-197

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal procède à l'embauche d'une animatrice supplémentaire, soit Meghan Thibeault pour le camp de juin 2021 dû au fort achalandage ;

Que le salaire horaire est le taux du salaire minimum selon le décret du gouvernement. Celui-ci étant de 13,50 \$ au 1^{er} mai 2021.

Adoptée

11.2 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE

R. 2021-198

ATTENDU Que la municipalité de l'Ascension de N. S, a l'opportunité d'engager une ressource temporaire pour assurer le remplacement de la secrétaire-réceptionniste présentement absente pour congé maladie.

ATTENDU Que Madame Sylvie Desbiens est disponible et intéressée par le remplacement temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU Que le salaire de Madame Desbiens sera de 25 \$ l'heure et que l'horaire sera établi avec le directeur-général;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Sylvie Desbiens pour la durée du congé de maladie de la secrétaire-réceptionniste, à un taux horaire de 25 \$ de l'heure.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21h10.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire
trésorier